

Communiqué de presse du 8 juillet 2019



RAPPORT ANNUEL DU CTIP : LES AMBITIONS POUR L'AVENIR DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE



Le rapport annuel 2018 du CTIP est paru ! Il est placé cette année sous le signe des Ambitions d'avenir. Ces Ambitions, déclinées dans quatre domaines - santé, prévoyance, dépendance et retraite supplémentaire - s'appuient sur l'expertise et l'expérience des adhérents du CTIP, les institutions de prévoyance. Elles permettent de faire entendre la voix de ces acteurs majeurs de la protection sociale dans les chantiers en cours.

Faire entendre la voix singulière des institutions de prévoyance et des groupes de protection sociale

Alors que l'année 2018 a été marquée par le lancement d'une série de réformes dans le domaine de la protection sociale, le CTIP a souhaité faire entendre la voix de ses adhérents, qui ont formulé une série d'Ambitions dans le domaine de la santé, de la prévoyance, de la dépendance et de la retraite supplémentaire. En santé, les adhérents du CTIP se sont particulièrement mobilisés autour de la réforme dite « 100 % Santé », dans son processus d'élaboration aussi bien que dans sa mise en œuvre. Du côté de la prévoyance, le CTIP s'est saisi des enjeux de prévention en entreprise, fort de l'expertise des institutions de prévoyance dans la prévention des risques professionnels. Afin de répondre aux défis posés par le vieillissement démographique, le CTIP a aussi élaboré des Ambitions dépendance qui s'inscrivent dans les réflexions sur le financement de la perte d'autonomie et sur l'aide aux aidants. Enfin, les Ambitions pour la retraite supplémentaire visent à encourager le développement des produits d'épargne retraite, notamment à travers le cadre collectif.

Quatre idées fortes au service du collectif

Les Ambitions du CTIP reflètent les valeurs portées par les institutions de prévoyance, organismes non lucratifs à gouvernance paritaire. Elles reposent ainsi sur plusieurs idées fortes :

- Privilégier le dialogue entre les acteurs
- Investir dans la prévention et l'innovation
- Maintenir un cadre social et fiscal pérenne pour les contrats collectifs
- Assurer la pédagogie de la prévoyance collective.

Le CTIP a ainsi tenu à réaffirmer la richesse du dialogue social et les vertus du contrat collectif, qui permet une mutualisation bénéfique au plus grand nombre. Ces Ambitions trouvent une résonance particulière dans une période marquée par l'érosion de la confiance dans les corps intermédiaires. Convaincu que le dialogue et la concertation sont plus que jamais nécessaires pour répondre aux nouveaux défis de la protection sociale, le CTIP souhaite que les partenaires sociaux puissent retrouver des marges de manœuvre pour pouvoir répondre aux besoins des employeurs et des salariés.



À PROPOS DU CTIP

Le CTIP représente l'ensemble des institutions de prévoyance, organismes d'assurance de personnes à but non lucratif, à gouvernance paritaire et spécialisés dans le collectif. Elles couvrent 13 millions de personnes, soit près d'un actif sur deux, à travers 2 millions d'entreprises en santé et en prévoyance. Le CTIP défend les intérêts de ses 39 adhérents auprès des pouvoirs publics nationaux et européens et les accompagne dans toutes les évolutions techniques et juridiques ayant un impact sur leur métier. Il contribue à développer une information pédagogique sur la protection sociale complémentaire collective.

Contact presse

Miriana Clerc
Tél. : 01 42 66 92 58
Courriel : clerc@ctip.asso.fr
www.ctip.asso.fr